



<b>Notifié le</b> <b>Notification reçue le</b> <b>Publié le</b> <b>Certifié exécutoire, le Maire</b>	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture  <b>DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE</b>  <b>LE 15 MARS 2022</b>
---	--

Service : *Secrétariat Conseil Municipal*

**ADMINISTRATION GENERALE**

Délégation de signature à M Michel HERAIL, Adjoint au Maire  
en l'absence de Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire,  
du 14 mars au 18 mars 2022 inclus

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.18,  
VU l'arrêté n° 1050 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à  
Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire,

VU l'arrêté n° 1055 du 25 mai 2020 attribuant délégation de fonction et de signature à  
M.Michel HERAIL, Adjoint au Maire,

**CONSIDERANT** que Mme Elisabeth PISSARRO sera absente du 14 mars au 18 septembre 2022  
inclus,

**CONSIDERANT** qu'en l'absence de Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire, afin d'assurer  
le bon fonctionnement des services, il convient d'attribuer temporairement ses délégations à M  
Michel HERAIL , Adjoint au Maire

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : M.Michel HERAIL, en sa qualité d'Adjoint au Maire, reçoit pour la période du 14 au  
18 mars 2022 inclus, délégation de signature pour les documents ci-dessous énoncés qui lui seront  
présentés par le Directeur Général des Services de la Mairie et notamment :

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE, LE PRÉSENT ACTE PEUT FAIRE L'OBJET, À COMPTER DE SA NOTIFICATION /  
PUBLICATION, D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF, DANS LE DÉLAI DE DEUX MOIS.  
LA JURIDICTION ADMINISTRATIVE COMPÉTENTE PEUT ÊTRE SAISIE AU MOYEN DE L'APPLICATION TÉLÉRECOURS CITOYENS ACCESSIBLE À PARTIR DU SITE  
WWW.TELERECOURS.FR

- correspondances nécessaires à la mise en œuvre de la politique municipale, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Elisabeth PISSARRO,
- contrats et conventions dont la négociation et la signature sont autorisées par délibération du Conseil Municipal, pour le secteur relevant de la délégation de Mme Elisabeth PISSARRO,
- arrêtés et décisions relevant de la délégation de Mme Elisabeth PISSARRO,
- actes d'engagement de dépenses payables sur facture, dans la limite des crédits ouverts au budget et affectés spécifiquement aux services relevant de la délégation de Mme Elisabeth PISSARRO ,
- actes relevant de l'application de la législation et de la réglementation nationale dans le domaine de la délégation de Mme Elisabeth PISSARRO,
- actes relevant de l'application des règlements institués par arrêtés du Maire ou délibérations du Conseil Municipal, dans le domaine de la délégation de Mme Elisabeth PISSARRO.

**ARTICLE 2** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le 15 MARS 2022

Robert MENARD

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to read 'R. Menard'. The signature is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, 'BÉZIER' at the bottom, and a small star in the center. The signature is underlined with a single horizontal stroke.